

LIMITES CBC K'Ching		
	Limite journalière standard	Limite journalière possible
Virements		
Virements entre comptes propres	Néant	Néant
Limite pour signer dans CBC K'Ching. Montant journalier maximum pour l'ensemble des deux fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • virements en faveur d'autres comptes • paiements au moyen du Bouton de paiement CBC Pour les personnes majeures Pour les personnes mineures	 500 EUR 125 EUR	 0 EUR à 1 000 EUR 0 EUR à 125 EUR
Retraits d'argent par smartphone (MobileCash)		
Pour les personnes majeures Pour les personnes mineures	 250 EUR 120 EUR	 650 EUR 650 EUR
Achats par smartphone (MobilePay)		
Transactions au moyen du Bouton de paiement CBC	Voir Virements	
Transactions au moyen d'une Carte bancaire CBC (y compris paiements mobiles Bancontact) ou d'une Carte de crédit CBC	Aucune limite journalière. Maximum 1 000 EUR par transaction. Attention : la limite journalière et hebdomadaire paramétrée pour la Carte bancaire CBC ou la Carte de crédit CBC reste valable pour ces transactions. Vous trouverez plus d'informations sur les limites applicables aux Cartes bancaires CBC et aux Cartes de crédit CBC sur le site de CBC.	
Réception d'argent par smartphone (MobilePay)		
Transactions mobiles Bancontact/Mister Cash	Aucune limite journalière. Maximum 250 EUR par transaction.	

Remarques

- Le montant limite défini pour les virements ne s'applique pas à chaque appareil séparément, mais à tous vos appareils pris collectivement. Plus précisément, à tous les appareils sur lesquels vous utilisez CBC K'Ching, CBC Mobile et CBC Touch.
- Limite journalière standard : limite qui est paramétrée par CBC au moment de l'activation de CBC K'Ching et qui détermine le montant maximal que vous pouvez virer par jour.
- Limite journalière possible : la limite que vous pouvez paramétrer vous-même et qui détermine le montant maximum que vous pouvez virer par jour.
- Virement en faveur d'autres comptes : virement vers le compte d'un bénéficiaire que vous avez ou non sauvegardé dans les contacts.
- Les mineurs ne peuvent effectuer des virements qu'à condition que les parents aient donné une procuration spéciale enfants mineurs.

Comment modifier les limites :

- Les personnes mineures peuvent relever leur limite à l'agence, avec leur représentant légal.
- Les personnes majeures peuvent paramétrer elles-mêmes leur limite journalière dans CBC mobile pour signer avec le code PIN. Chaque modification doit être signée avec le lecteur de carte CBC.
- L'adaptation du montant limite est immédiate.